

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-05-20x-00569 Référence de la demande : n°2021-00569-031-001

Dénomination du projet : IPEV-1151 "ECOPATH"

Lieu des opérations : -Département : TAAF District de Crozet, de Kerguelen et de Saint-Paul et Amsterdam

Bénéficiaire : BOULINIER Thierry - IPEV

MOTIVATION ou CONDITIONS**Le CNPN confirme l'avis du Comité de l'environnement polaire (CEP) :****AVIS FAVORABLE, assorti des recommandations suivantes :****Poursuivre la mutualisation des manipulations avec les autres projets scientifiques :****-Les manipulations des Labbes subantarctiques sur le Plateau des Tourbières doivent se faire en mutualisation stricte avec le projet IPEV 109 afin de limiter les entrées dans la zone et limiter le nombre d'individus manipulés sur lesquels des prises de sang doivent être effectuées,****-Les manipulations des Manchots royaux de la Baie du Marin doivent impérativement se faire en mutualisation avec les projets IPEV 119 et IPEV 131 afin de limiter le nombre de manipulations,****-Les mesures de biosécurité doivent être impérativement mises en œuvre. S'agissant de l'étude menée sur la structuration spatiale des processus épidémiologiques nécessitant des manipulations sur un grand nombre d'espèces hôtes, ces mesures devront comporter le nettoyage et la désinfection du matériel de prélèvement et des vêtements avant chaque manipulation,****-Un bilan en fin de campagne devra être fourni précisant les données de suivi des individus manipulés (taux de survie, succès reproducteur) en comparaison au lot témoin.****Pour la capture d'oiseaux, il est recommandé d'utiliser exclusivement une canne équipée d'un arrêtoir afin d'éviter un étranglement éventuel.**

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : **Michel Métais**

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 5 juillet 2021

Signature :

